

Préavis N° 14-2016 au Conseil communal

sollicitant

l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 967'000.-, aux crédits, d'un montant total de CHF 14'462'047.05 HT, accordés pour la réfection des bassins et des installations techniques de la piscine de la Fleur-de-Lys.

Date proposée pour la séance de la Commission :

**Jeudi 2 juin 2016 à 19h00
Castelmont, salle 3**

Délégué de la Municipalité : Olivier Simon

Prilly, le 18 mai 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Sans être prétentieux et à l'instar du nouveau tunnel du Gothard pour la Confédération, on ose dire que cette rénovation complète de la piscine de la Fleur-de-Lys représente une des réalisations majeures de ce début du 21^{ème} siècle pour la ville de Prilly au service de sa population. De plus, pour tout crédit d'ouvrage de cette importance, un certain risque, pour ne pas dire un risque certain de dépassement de la somme octroyée existe. Ce qui suit explique dans le détail les raisons de ce crédit complémentaire.

1. Objet du préavis

L'objet du présent préavis est de porter à la connaissance de votre Conseil l'évolution des crédits d'études et du crédit de construction destinés à la réfection des bassins et des installations techniques, ainsi qu'à la construction des nouveaux vestiaires, du logement de service, des locaux administratifs et des dépôts de la piscine de la Fleur-de-Lys, de même que des locaux et vestiaires à l'usage du Service des travaux.

Bien que les décomptes finaux de ce "chantier" ne soient pas encore bouclés au moment de l'établissement de ce préavis, mais que les coûts sont connus avec exactitude, la Municipalité a souhaité honorer la volonté émise par Monsieur Olivier Simon, Municipal en charge, de boucler ce dossier avant son départ fin juin 2016 de l'Exécutif de la Ville de Prilly.

2. Introduction

Afin d'apporter une entière transparence dans cette demande de crédit complémentaire, la Municipalité a décidé de prendre en compte les quatre préavis relatifs à la rénovation de la piscine de la Fleur-de-Lys.

Le premier préavis (N° 2-2013) portait sur la mise en place d'une procédure ouverte au niveau international de sélection (1^{er} tour) et d'appel d'offres fonctionnelles (2^{ème} tour) de mandataires, dans le but de constituer un groupement pluridisciplinaire pour cette rénovation.

Après cinq mois de procédure, c'est à mi-août 2013 que la décision d'adjudication est validée par la Municipalité et que les noms des lauréats sont connus et dévoilés.

Grâce à une pré-étude réalisée en 2011 par un bureau spécialisé dans la rénovation de piscines publiques, le second préavis (N° 8-2013) pour le crédit d'étude du projet de réfection des bassins et des installations techniques de la piscine a pu être présenté et accepté par votre Conseil lors de la séance du 24 juin 2013.

Le 25 août 2013, la décision de fermeture prématurée et définitive de la piscine de la Fleur-de-Lys a dû être prise par la Municipalité, ceci en raison de nombreux problèmes techniques récurrents qui ne pouvaient malheureusement pas être réglés ou réparés.

Le dossier relatif aux bâtiments "vestiaires et locaux" avance aussi en parallèle et le troisième préavis (N° 12-2013) pour le crédit d'étude du projet de construction des nouveaux vestiaires et des locaux administratifs a pu être présenté lors de la séance du 7 octobre 2013 et accepté par votre Conseil.

Etant donné la fermeture définitive de cet établissement provoquée par une impossibilité d'alimenter en eau les bassins et l'impossibilité de chlorer, les travaux d'études s'accélérent au pas de charge et c'est déjà dans les premiers jours de l'année 2014 que le quatrième préavis (N° 1-2014) est déposé pour la demande du crédit d'ouvrage pour la réfection totale de la piscine de la Fleur-de-Lys et la construction de ses nouveaux locaux.

3. Dépassement de crédit

Modifications et améliorations du projet - Imprévus de chantier

CFC	Désignation	Montant HT (en CHF)
112	Désamiantage partie "Bassins" <i>Amiante non détectée dans l'expertise effectuée lors de l'étude, mais positive dans la contre-expertise réalisée en cours de chantier</i>	79'400.00
112	Désamiantage supplémentaire partie "Vestiaires" <i>Complément de travaux suite à la contre-expertise</i>	77'800.00
201	Terrassement <i>Sous-évaluation du volume réel faite lors de l'étude</i>	91'000.00
214	Charpente et menuiserie extérieure <i>Renforts des voiles, modification fenêtres caisse, volets fermeture vestiaires et locaux casiers, compléments plaques Rockpanell intérieur murs terrasse, déneigement toitures, modifications escalier intérieur bâtiment administratif, plaques Rockpanel exigées par l'ECA sous le porte-à-faux du bâtiment administratif et local "caisse", modifications diverses en cours de chantier</i>	81'000.00
219	Dallage des plages <i>Modifications du projet entre les bassins olympique et non-nageurs, supplément de surface sur nouveau local derrière les plongeurs et divers compléments en cours de chantier</i>	77'300.00
221	Vitrage coloré, artiste Mme Bolle <i>Touche artistique en lieu et place de films colorés industriels</i>	23'000.00
222	Etanchéité, ferblanterie-couverture <i>Déneigement, déglçage, lignes de vie selon modification normes en vigueur, plinthes de bas de façades, isolation complémentaire en toiture afin de respecter les normes Minergie, et divers compléments</i>	71'500.00
232	Tableaux électriques <i>Modification en cours de chantier et complément prises "manifestations"</i>	27'000.00
272	Serrurerie et ouvrages métalliques <i>Barrières supplémentaires et divers éléments de protection</i>	18'000.00
291	Honoraires Architectes, Ingénieurs <i>Plus-values sur travaux et études complémentaires en cours de réalisation, suivi des travaux sur parking non prévus dans l'offre de base</i>	110'000.00
410	Aménagement parking entrée <i>Pas prévu dans le projet initial, mais réalisé en raison du déplacement du passage des collecteurs EU/EC</i>	114'000.00
512	Taxes raccordements EU/EC <i>Pas prévues dans le projet</i>	72'000.00
	Sous-total HT	842'000.00
	Réfection complète des revêtements des sols de la pataugéoire	88'000.00
	TOTAL HT	930'000.00

Pataugeoire :

Un montant de CHF 37'000.- avait été prévu au budget pour la réfection des surfaces "Sarnafil et revêtements caoutchouc" de la pataugeoire, mais au vu de l'incompatibilité des produits actuels sur le marché, le projet a dû être modifié ce qui a engendré une importante augmentation des coûts.

La Municipalité a décidé d'inclure ces frais, d'un montant de CHF 88'000.-, dans cette demande de crédit complémentaire et de ne pas utiliser la somme budgétisée.

4. Montants des préavis et dépenses***Montants des préavis HT***

Préavis N° 02-2013 - Procédure appel d'offres	CHF 137'037.05
Préavis N° 08-2013 - Crédit d'étude "Bassins"	CHF 540'740.00
Préavis N° 12-2013 - Crédit d'étude "Vestiaires, etc."	CHF 358'344.00
Préavis N° 01-2014 - Crédit d'ouvrage	<u>CHF 13'425'926.00</u>
Total des crédits votés (HT)	CHF 14'462'047.05
Total des dépenses au 30.04.2016	<u>CHF 15'150'123.65</u>
Dépassement au 30.04.2016	CHF 688'076.60
Travaux à réaliser et à payer (<i>décomptes finaux</i>)	<u>CHF 241'923.40</u>
Total du dépassement	CHF 930'000.00
TVA non récupérable 50 %, estimation	<u>CHF 37'000.00</u> *
TOTAL du dépassement	CHF 967'000.00

* La REDIP (réduction impôt préalable) TVA, sera comptabilisée dans les comptes 171.3191 et 172.3191 lors du bouclage des préavis. Cette REDIP est estimée et n'est pas calculable avant la fin des travaux.

5. Incidences financières

La dépense de CHF 967'000.- sera financée par la trésorerie courante. CHF 930'000.- amortis sur une durée de 30 ans au maximum et CHF 37'000.- comptabilisés dans les comptes de fonctionnements 171.3191 et 172.3191.

La charge financière pour cet objet sera de CHF 31'000.- d'amortissement et de CHF 18'600.- d'intérêts au taux de 4 %. L'amortissement figurera sous la rubrique 171.331 «Piscine de la Fleur-de-Lys» et les intérêts sous la rubrique sous la rubrique 171.390 «Piscine de la Fleur-de-Lys».

Après acceptation du présent préavis par le Conseil communal, la somme des crédits d'investissement votés depuis le début de la législature 2011-2016 se montera à CHF 65'924'000.- et la charge totale des amortissements s'élèvera à CHF 5'678'600.-.

Conclusions

Comme énoncé dans le préambule, et même si elle eut préféré ne pas devoir déposer ce préavis complémentaire, la Municipalité estime que ce dépassement (6,6 %) est tout à fait admissible en regard de l'importance des travaux entrepris. A l'évidence, et après une saison d'exploitation, on peut affirmer, sans forfanterie aucune, que la réalisation-rénovation de cette infrastructure est à la hauteur des attentes des utilisateurs et que cet investissement représente une très claire valeur ajoutée et une indéniable attractivité pour notre ville.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 14-2016,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 967'000.- aux crédits accordés d'un montant total de CHF 14'462'047.05 HT, par le biais des préavis N°s 2-2013, 8-2013, 12-2013 et 1-2014;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante;
3. d'amortir ce crédit sur une durée de 30 ans au maximum par la rubrique 171.331 «Piscine de la Fleur-de-Lys»;
4. de faire figurer sous la rubrique 171.390 «Piscine de la Fleur-de-Lys» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet